

CARPIMKO

Infirmiers - Masseurs Kinésithérapeutes - Pédiatres - Orthophonistes - Orthoptistes – Podologues – Auxiliaires médicaux

Caisse Autonome de Retraite

6 place Charles-de-Gaulle - 78882 Saint-Quentin-Yvelines Cedex

Tél. 01 30 48 10 10

www.carpimko.fr

MALADIE

➤ Cotisations

- Conventionnés

0,11 % des revenus (complétés par une participation des caisses de 9,7%)

- Non conventionnés

- 6,5 % sur la tranche A des revenus (de 1 € à 36 372 € en 2012).

- 5,9 % au-delà et jusqu'à 5 plafonds S.S. (de 36 372 € à 181 860 €)

Exemples :

Cotisations payées selon les revenus de l'exercice précédent :

Revenus nets déclarés	25 000 €	50 000 €	75 000 €	100 000 €
Non-conventionnés	1 625 €	3 168 €	4 643 €	6 118 €
Conventionnés	27,50 €	55 €	82,50 €	110 €

➤ Prestations - remboursement en fonction du barème de responsabilité de la S.S.

Soins courants : frais médicaux, dentaires, paramédicaux, analyses, cures thermales, etc.	70 %
Pharmacie : vignette blanche	65 %
vignette bleue	30 %
Hospitalisation : si <30 jours ou <K50	80 %
si >30 jours ou >K50	100 %
A.L.D. (affections longue durée)	100 %

PREVOYANCE

➤ Cotisations

Forfaitaire : 654 € en 2012

➤ Prestations

Incapacité temporaire totale - de 0 à 90 jours - du 91e jour au 365e jour - majoration pour conjoint, enfant à charge - majoration pour tierce personne	néant 47,08 €/jour 8,56 €/jour 17,12 €/jour
Incapacité permanente totale - rente d'invalidité (100 %) - majoration pour conjoint ou enfant à charge	1 070 €/mois 535 €/mois
Incapacité partielle	535 €/mois
Décès - capital décès au conjoint sans enfant - capital décès au conjoint avec enfant(s) - capital décès aux enfants à charge si pas de conjoint - rente de survie du conjoint - rente éducation	8 560 € 12 840 € 4 280 € 713,33 €/mois 535 €/mois

RETRAITE

➤ Cotisations

- Régime de base :

8,6 % des revenus de l'exercice n-2 jusqu'à 30 916 €, ouvrant droit à 450 points maximum
puis **1,6 %** des revenus de l'exercice n-2 de 30 916 € à 181 860 €, ouvrant droit à 100 points maximum.

Cotisation minimale en cas de revenus inférieurs à 1 844 € : 159 €

Cotisation maximale : 5 074 €

Taxation en cas de non déclaration de revenus : 5 074 €

valeur du point retraite de base : 0,5547 € en 2012

- Régime complémentaire CARPIMKO obligatoire :

part forfaitaire : 1 296 € en 2012 pour 8 points acquis

part proportionnelle : 3% des revenus de 2010 lorsque ils sont compris entre 25 246 € et 144 046 €.

valeur du point retraite : 18,68 € en 2011

- Régime complémentaire ASV (Avantages Sociaux Vieillesse)

➤ cotisation forfaitaire : 552 €, dont les 2/3 sont pris en charge par la CPAM

➤ depuis 2010, cotisation proportionnelle : 0,40% des revenus conventionnés de l'année N-2, l'assurance maladie contribuant à hauteur de 60% au financement de cette cotisation

Acquisition annuelle : 44 points jusqu'au 31/12/2008 ; 26 ,5 points en 2009 ; 24,5 points depuis 2010

valeur du point en 2012 :	acquis de 1960 à 1975	➤ 2,30 €
	acquis de 1976 à 1987	➤ 2,20 €
	acquis de 1988 à 1997	➤ 1,90 €
	acquis de 1998 à 2005	➤ 1,60 €
	acquis à partir du 01/01/2006	➤ 1,25 €

➤ Prestations :

Droits à la Retraite théoriquement acquis pour 41 années de cotisations.

- Régime de base des professions libérales : **nombre de points X valeur du point**

- Régime complémentaire CARPIMKO : retraite proportionnelle au nombre de points acquis :
Retraite annuelle = nombre de points acquis x valeur du point

- Régime supplémentaire : retraite proportionnelle au nombre de points acquis
Retraite annuelle = nombre de points acquis x valeur du point

- Réversion conjoint :

• régime de base : 54 % de la retraite dès 55 ans si revenus inférieurs à 19 177 € par an.

• régime complémentaire : 60 % des droits acquis dès 65 ans.

• régime complémentaire facultatif (ASV) : 50 % des droits acquis dès 65 ans

Exemple

Revenus annuels nets	25 000 €	50 000 €	75 000 €	100 000 €
- Cotisations annuelles				
Régime de base	2 150 €	2 964 €	3 364 €	3 764 €
Régime Carpimko	1 296 €	2 039 €	2 789 €	3 539 €
Régime ASV	224 €	264 €	304 €	344 €
Total	3 670 €	5 267 €	6 457 €	7 647 €
- Droits de retraite théoriquement acquis en 41 années de cotisations				
Régime de base	690 €/mois	877 €/mois	908 €/mois	940 €/mois
Régime Carpimko	510 €/mois	803 €/mois	1 098 €/mois	1 394 €/mois
Régime ASV	161 €/mois	218 €/mois	275 €/mois	332 €/mois
Total	1 361 €/mois	1 898 €/mois	2 281 €/mois	2 666 €/mois